

23 déc 2016 -16:30

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2016](#)

Documentation juridique pour la magistrature et les services de l'Ordre judiciaire

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation du régime de transition dans la cadre de la mise à disposition de la documentation juridique pour la magistrature et les services de l'Ordre judiciaire.

Le Conseil des ministres a autorisé la prolongation du régime de transition pour une période de six mois, du 1er janvier au 30 juin 2017, sur la base des procédures négociées avec trois éditeurs, approuvées par le Conseil des ministres du 23 décembre 2015.

Le régime de transition a pour objectif de faire la soudure avec l'instauration du nouveau régime structurel de mise à disposition de la documentation juridique. Une prolongation du régime de transition s'impose afin de garantir aux magistrats et aux fonctions d'appui de l'Ordre judiciaire un accès à un package de documentation juridique, instrument de travail quotidien et essentiel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique